



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Assistants

Question écrite n° 8192

Texte de la question

M Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des enseignements vacataires de l'enseignement supérieur intégrés en qualité d'assistants à partir de 1982. Depuis le décret du 11 octobre 1985 portant extinction du corps des assistants, ces assistants voient leur carrière bloquée jusqu'à son terme au second échelon, qui correspond à l'indice 385, soit à une rémunération de 7 760 francs. Cet état de choses entraîne des conséquences négatives en termes d'avancement et de rémunération, même dans le cas où ces assistants deviennent maîtres de conférences. Mais surtout il serait anormal que ces assistants, qui peuvent souvent se prévaloir d'une longue ancienneté dans l'enseignement supérieur, soient moins rémunérés que les futurs « moniteurs » dont le ministère a envisagé la création ; ceux-ci, qui prépareraient un doctorat et effectueraient un demi-service d'enseignement, percevraient 9 000 francs par mois (cf. Le Monde du 7 octobre 1988). Il apparaît, en tout état de cause, nécessaire de prendre en considération la situation particulière de ces enseignants de l'enseignement supérieur dont la rémunération est anormalement basse et dont les perspectives de carrière sont très limitées. Il lui demande quelles dispositions il envisage de prendre à cet égard.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation des assistants des disciplines littéraires, juridiques et de sciences humaines qui ne peuvent bénéficier d'avancement d'échelon compte tenu, d'une part, de la mise en extinction des corps assistants consécutive à l'intervention du décret no 85-1083 du 11 octobre 1985 et, d'autre part, des dispositions statutaires les régissant qui prévoient un contingentement des effectifs des troisième et quatrième échelons de leur corps, fera l'objet d'un examen attentif dans le cadre des mesures de revalorisation de la situation des enseignants de l'enseignement supérieur actuellement en cours d'élaboration, afin de dégager les solutions les plus appropriées.

Données clés

Auteur : [M. Sueur Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8192

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 208